

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 avril 2021

Date convocation : 12/04/2021

Excusés - Absents : CAVALIE Fabienne, MERCADIER Damien, LUKASIEWICZ Dominique, ASSIE Mathilde (*procuration EGEA Marie-Hélène*)

Secrétaire de séance : DUFOSSE Martine.

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.

1 Subventions associations 2021 : Benoît RAVAILHE expose qu'il y a lieu comme chaque année de voter l'attribution de subventions aux associations de la commune. Malgré l'annulation de nombreuses manifestations, face aux mesures mise en œuvre pour lutter contre l'épidémie de COVID 19, il est important de soutenir les associations qui participent à l'animation et au dynamisme de la commune. Accord à l'unanimité pour verser un montant identique à 2020 pour l'année 2021.

L'association Gym Viaur ayant repris son activité courant 2020, le même montant que les années précédent l'interruption de son activité lui sera aussi versé.

• Comité de la Foire du Ségala	700 €	
• Comité Comité des Fêtes	700 €	
• Football Club Tanusien	300 €	
• Club de l'Amitié	200 €	
• Boule Tanusienne	200 €	
• Gym Viaur	150 €	
• Sté de Chasse Tanus	100 €	
• Association Debout les yeux	200 €	
• Association Viaur Cérrou (aides-soignantes)		135.00 €
• Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères)		135.00 €
• Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS)		135.00 €
• Association Agréée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA)		50.00 €

2-Taux taxes communales : Françoise EMERIAUD expose les changements en matière de vote des taux des taxes communales pour 2021. En effet, les communes ne votent plus le taux de taxe d'habitation.

A compter de 2021, les communes percevront le produit de la taxe de Foncier Bâti : part communale + part départementale. Le taux de référence 2020 est égal aux taux communal 2020 (12.77 %) + taux départemental 2020 (29.91%) = 42.68 %

L'écart entre le produit de Foncier Bâti perçu par le département revenant à la commune et la part théorique de TH « perdue » est ajusté par un coefficient correcteur de 0, 50477.

Au vu de ces différents éléments, accord à l'unanimité pour revaloriser le produit attendu des taxes de 1 % et fixer les taux comme suit :

Taxe foncier bâti	43,11 %
Taxe Foncier Non Bâti	62.06 %

3- Budget Primitif 2021 : Voté à l'unanimité après une présentation par Françoise EMERAIUD, qui se résume comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Budget Principal		
Section de fonctionnement	479 611.20 €	479 611.20 €
Section d'investissement	382 285.92 €	382 285.92 €
Budget annexe « CCAS »		
Section de fonctionnement	22 013.00 €	22 013.00 €
Section Investissement	1 321.00 €	1 321.00 €

Les principaux investissements sont :

- Travaux de voirie pour 57 000 € TTC, dont un reliquat à payer de 9 000 € pour des travaux réalisés en 2020. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 % par le Département.
- Retable Eglise St Salvy de Fournials : poursuite de la rénovation du retable, dont les travaux sont subventionnés à 80 % par la DRAC, la Région et le Département.
- Travaux halle : fin des travaux sur ce bâtiment, aide financière de 23 201 € Leader en attente de versement.
- Travaux Eglise de Fournials : fin des travaux de réhabilitation de l'Eglise, les demandes de versement des subventions de l'Etat (DETR), de la Région, du Département ont été réalisées en fin d'année 2020.
- Eclairage public : rue de Tréban, rue de Puech Redon, Impasse de Puech Redon. Ces travaux sont subventionnés par le Syndicat SIER Tanus, seule la TVA reste à la charge de la commune.
- PLU : poursuite de l'élaboration du Plan Communal d'Urbanisme
- Armoire frigorifique : achat d'une armoire frigorifique mise à la disposition de la Boulangerie Pâtisserie du Viaur afin de promouvoir la vente de denrées alimentaires issues de productions locales.
- Rénovation énergétique salle communale : Projet de travaux de rénovation énergétique de la salle communale construite en 1990/1991. Des aides financières sont accordées par l'Etat (DSIL), ainsi que le Département.
- Aménagement Place du Ségala : dans un premier temps ouverture de crédits pour financer une étude d'aménagement de cette place, effectuer un diagnostic des platanes.

4-Aliénation portion de chemin rural au Bruel : Lecture du courrier émanant de Jean-Marie VAYSSE de Moularès, concernant une portion de chemin rural qui dessert uniquement des parcelles lui appartenant, il souhaiterait acquérir cette portion de chemin rural.

Considérant que cette portion de chemin rural n'est pas utilisée par du public, Il a été décidé à l'unanimité :

- de lancer la procédure d'aliénation de cette portion de chemin rural
- que le prix de vente sera de 1,50 € le m², même prix appliqué que lors de précédentes sessions.
- que les frais suivants seront à la charge de l'acquéreur : frais de bornage par un géomètre, frais notariés, frais liés à l'enquête publique (frais insertion annonce journaux obligatoire, rémunération commissaire enquêteur, etc...)
-

5-Motion RN 88 : Lecture de la délibération de la 3CS relatif au dépôt d'une motion concernant l'engorgement quotidien de la RN 88 au niveau de Lescure d'Albigeois. Accord à l'unanimité pour voter la motion suivante : Il est demandé à l'Etat :

- de résoudre dans les plus brefs délais, le problème de fluidité de circulation sur l'axe Rodez-Toulouse dans la commune de Lescure d'Albigeois.
- de s'engager sur la viabilité du Pont de Cantepau en deux fois deux voies pour les deux décennies à venir,
- d'inscrire les études d'un contournement de la partie concernée par le problème de circulation au futur CPER.

6-Questions diverses :

***Pont bascule** : Suite au dernier conseil municipal, dans le cadre du projet d'aménagement de la Place du Ségala et de la suppression probable du pont bascule, Benoît RAVAILHE a rencontré Sébastien COUGOUREUX de Montauriol. Ce dernier possède un pont bascule et est prêt à signer une convention avec la mairie de Tanus permettant l'accès aux usagers de la commune au pont bascule. Cet accès serait payant mais les pesées se feraient sur un pont homologué, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à Tanus, puisque le pont bascule n'est plus vérifié annuellement.

*** Croisement Route de Marsal / Route de la Chauvigné** : Problème de visibilité évoqué lors du dernier conseil municipal. La Route de Marsal faisant partie de la voirie intercommunale - VIC -, Benoît RAVAILHE expose qu'il s'est entretenu avec Alain ICHARD de la 3CS sur ce sujet. Effectivement il y a lieu d'aménager ce croisement pour améliorer la visibilité, les travaux sont à la charge de la 3CS, les panneaux à la charge de la commune. M.ICHARD doit nous recontacter.

***Réunions** : - information assemblée générale de l'Association de soins infirmiers à domicile Viaur-Cérou le mardi 27/04/2021. Benoît RAVAILHE rappelle que la commune verse une subvention à cette association, son représentant est donc membre adhérent.

- information de la réunion prochaine de la commission de contrôle des listes électorales dont Jérôme SOULIE est membre représentant le conseil municipal. La secrétaire de mairie se chargera de contacter les personnes concernées.

***Alimentation eau M.SPAENS Moulin Bas** : Sylvain LAURENS, délégué du SIAEP du Viaur, expose qu'il a relayé auprès du SIAEP du Viaur, la requête de M.SPAENS relative à son alimentation d'eau potable qui se fait en aérien et pose des problèmes tant en hiver qu'en été.

***Pont SNCF Chemin du Cabanas** : Lecture d'un courrier reçu de la SNCF relatif à la dégradation du pont qui enjambe la voie ferrée chemin du Cabanas. Gilbert DELPOUX, conseiller délégué à la voirie, se charge de contacter un maçon pour évaluer les travaux nécessaires. Les services de la SNCF seront contactés pour valider les travaux envisagés.

***Containers tri sélectif** : le service de ramassage des ordures ménagères de la 3CS préconise le rajout 2 containers de tri sélectif (jaunes) : avenue Paul Bodin au niveau du complexe médical kiné/pharmacie, et à la Cabane Basse au garage automobile. Le retrait et la mise en place de ces containers sont à la charge de la commune

La séance est levée à 22h52

Monsieur le Maire de Tanus, Benoît RAVAILHE



19/04/2021